ETAT CIVIL (2ème trimestre 1988)

carnet rose

Virginie	BOIZARD	le 29 mars
Andy	LEMERLE	le 12 avril
Lisa	BENDA	le 25 avril
Michaëlle	JACQUERAY	le 24 mai
Julie	THIRIET	le 30 mai
Romain	ELCABACHE	le 05 juin
Anne-July	VIAUX	le 19 juin

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux de "bonne pousse" aux bébés.
Une prime de naissance est allouée aux nouveau-nés - s'adresser à la Mairie.

carnet blanc

le 09 avril	HACQUARD	Eric	et	FROMENT	Martine
le 09 avril	PETHY	Emmanuel	et	COURTEAUX	Isabelle
le 30 avril	GUILLOT	Jean-François	et	VECK	Nathalie
le 14 mai	JACQUET	Benoît	et	VERNET	Nathalie
le 14 mai	MONIER	Raoul	et	CHARLIER	Catherine
le 21 mai	POIREL	Pierre	et	KIMENAU	Anne-Marie
le 04 juin	WROBEL	Michel	et	MONTESINOS	Roseline
le 11 juin	LE BIEZ	Jean-Claude	et	VOURIOT	Anne-Marie
le 11 juin	WOLF	Pascal	et	REBOUL	France
le 25 juin	ROYER	Guy	et	LANG	Emmanuelle

A ces nouveaux couples, nous renouvelons nos voeux de bonheur.

carnet de deuil

le 14 juin	M.	JEANJACQUOT Francis
le 15 juin	Mme	SOUDIEU épouse GIGOUT Marie-Hélène
le 15 juin	Mme	MOREL épouse VALETTE Guylaine

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre sympathie.

INFORMATIONS

Ramassage des objets hétérogènes : 3ème trimestre

Mercredi 17 Août à partir de 4 heures du Matin.

Recensement Militaire - Année 1988

Les jeunes gens nés en Avril-Mai-Juin 1971 sont priés de se faire recenser en Mairie en Juillet 1988.

Accueil du Public à la Mairie

Suite aux travaux effectués pendant les vacances pour la réception du public ; à compter de Septembre, l'accueil du public se fera par la porte située sur le côté droit du bâtiment dans l'ancienne cour d'école.

Rattachement de la Commune de FLEVILLE à l'A.L.E. de VANDOEUVRE

Suite à la demande formulée à l'A.N.P.E., nous avons obtenu une réponse favorable à notre requête, c'est-à-dire que depuis le 1er juillet les Flévillois dépendent de l'Agence Locale pour l'Emploi de Vandoeuvre et non plus de Dombasle comme c'était le cas. Cette demande avait été faite en évoquent l'éloignement trop important de la Commune de Dombasle, de plus difficile à relier en autobus.

La zone industrielle se garnit

En effet, comme nous le pensions, des demandes d'installation sur la zone industrielle arrivent.

Pour 1988, au cours du premier semestre, 3 permis de construire ont été déposés en Mairie. Deux sont accordés, le 3ème est à l'instruction. Les industriels concernés se nomment :

. les Transports Robert MICHEL SA, qui ont acquis un terrain de 14.141 m² et vont réaliser un bâtiment de 2.058 m²,

. les Transports PROST, qui ont acquis un terrain de 10.625 m² et vont réaliser un bâtiment de 1.417 m²,

. les Pneus FIRESTONE, qui ont acquis un terrain de 6.000 m² et vont réaliser un bâtiment de 3.589 m².

Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain numéro.

Nouvelle Adresse et nouveau téléphone du District et du Cadastre

District : 22-24, Viaduc Kennedy - 54000 NANCY
Tél. : 83.91.83.91

Cadastre : Rue Belange - 54000 NANCY
Tél. : 83.91.33.00

SEANCE DU 4 MAI 1988

RESEAU DE VIDEO COMMUNICATIONS - AVENANT D'EXTENSION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 8 Octobre 1986, le Conseil Municipal avait saisi l'opportunité d'étendre à la Commune de Fléville les études de faisabilité lancées à l'initiative de la Ville de Nancy, et portant sur la création d'un réseau de vidéo-communications.

Il soumet le projet d'avenant résultant d'un accord technique et financier entre France-Télécom et la Compagnie Générale des Eaux, qui permettra de réaliser 100.000 prises raccordables. Ainsi, 25 communes du Bassin d'Emploi sont assurées de disposer des compétences techniques et financières nécessaires à ce projet.

Par cette proposition d'avenant, France-Télécom s'engage à réaliser en extension du réseau de Nancy, 40.000 prises raccordables maximum en 4 tranches annuelles réparties sur 24 communes du Bassin d'Emploi de Nancy.

Les communes concernées sont les suivantes :

ART-sur-MEURTHE	HOUDEMONT	PULNOY
BOUXIERES-aux-DAMES	JARVILLE	SAINT-MAX
CHAMPIGNEULLES	LANEUVEVILLE	SAINT-NICOLAS
DOMMARTEMONT	LAXOU	SAULXURES
ESSEY	LUDRES	SEICHAMPS
FLEVILLE	MALZEVILLE	TOMBLAINE
FROUARD	MAXEVILLE	VANDOEUVRE
HEILLECOURT	POMPEY	VILLERS

La réalisation du réseau de vidéo-communications est prévue en 5 tranches annuelles, la première de 20.000 prises, les suivantes de 20.000 chacune, la dernière fin 1993.

La convention définit le calendrier de réalisation de la 1ère tranche de 20.000 prises livrables en 1988 et 1989.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

LES ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX...

CONSTRUCTION D'UN PREAU COUVERT AU GROUPE SCOLAIRE JULES RENARD
DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL D'OFFRES OUVERT

Le préau faisant la liaison entre l'école primaire existante et l'école maternelle qui sera mise en chantier prochainement, il est nécessaire, pour des raisons architecturales, de construire le préau avant de commencer l'école maternelle.

Le Conseil Municipal sollicite du Département l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la subvention justifiée pour les raisons rappelées ci-dessus.

Sur proposition de la commission des travaux, le Conseil Municipal :

Adopte le dossier d'appel d'offres ;

Décide que la consultation sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Désigne Messieurs Jean-Marie GIRARD, Jean-Paul HENQUEL, Alain BOULANGER, Jean-François PARNALLAND, Jacques LESOURD pour former, sous la présidence de Monsieur le Maire, le bureau d'adjudication.

Précise que les dépenses afférentes à cet appel d'offres seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif 1988, programme 1/88.

Approuve le dossier servant au calcul des honoraires de la mission d'architecture confiée à Monsieur Pollisse tel qu'il est prévu à l'acte d'engagement.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'appel d'offres.

Au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, Monsieur le Maire est autorisé, soit à relancer un appel d'offres, soit à engager la fin des négociations avec les entreprises.

Décide de fixer le délai de la consultation des entreprises à 20 jours (procédure d'urgence). Compte tenu des éléments fournis, il y a lieu d'assurer la rentrée scolaire 1988-1989 et de réaliser les travaux hors période scolaire pour la sécurité des enfants.

RETROCESSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION D'ENTRETIEN

Monsieur GIRARD soumet au Conseil Municipal un projet de convention qui a pour objet de déterminer les conditions techniques et financières d'intervention du D.A.N. pour l'exécution des divers travaux d'entretien à exécuter sur les ouvrages d'éclairage public entretenus par le District et rétrocédés à compter du 1er Janvier 1988 à la Commune de Fléville et sur les nouveaux réseaux qui seront classés dans le réseau communal à compter également du 1er Janvier 1988.

La présente convention inclut les futures rétrocessions du réseau entretenu actuellement par le D.A.N. et prévues en 1989, 90 et 91 à la Commune de Fléville, ainsi que les installations nouvelles que la Commune intégrerait dans le réseau communal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le District.